

Destiné uniquement aux médias internationaux et à la communauté d'investisseurs

Ipsen annonce le lancement d'une opération d'actionnariat salarié

PARIS, FRANCE, 30 mai 2024 - Ipsen (Euronext : IPN ; ADR : IPSEY), annonce aujourd'hui le lancement d'une opération d'actionnariat salarié. Cette 4^{ème} opération d'actionnariat salarié au cours des huit dernières années a pour objectif d'associer plus étroitement les salariés d'Ipsen, tant en France qu'à l'étranger, au développement et à la performance du groupe. Elle sera déployée dans 23 pays.

Cette opération réservée aux salariés, sera réalisée par cession d'actions auto-détenues au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise. La cession d'actions auto-détenues sera limitée à un nombre d'actions représentant au maximum 1 % du capital social de la Société.

Sur délégation du Conseil d'administration, le Directeur général a fixé en date du 30 mai 2024 le prix de souscription d'une action dans le cadre de cette opération. Ce prix correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Ipsen sur le marché réglementé Euronext Paris durant les vingt (20) jours de Bourse précédant la décision du Directeur général, diminué d'une décote de 20 %, soit un prix de souscription de 95,54 euros.

Bénéficiaires de l'offre

L'offre est réalisée en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, dans le cadre du Plan d'Epargne de Groupe (« PEG ») et du Plan d'Epargne Groupe International (« PEGI ») d'Ipsen. Dans ce cadre, les salariés participants bénéficieront d'un abondement d'Ipsen.

Elle s'adresse aux salariés du Groupe ayant une ancienneté d'au moins trois mois et situés dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Corée du Sud, Etats-Unis, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Taïwan.

Les anciens salariés retraités et pré-retraités, qui ont conservé des avoirs au sein du PEG depuis leur départ du Groupe, sont également éligibles à l'opération, sans le bénéfice de l'abondement.

Les actions souscrites, sous la forme nominative ou par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (« FCPE »), seront bloquées pendant une période de cinq (5) années, conformément à la réglementation des plans d'épargne salariale, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier indicatif de l'opération

Fixation du prix de souscription : le 30 mai 2024

Période de souscription : du 5 juin au 19 juin 2024

Règlement-livraison de l'offre : prévu pour le 30 juillet 2024

Les actions acquises dans le cadre de l'opération sont des actions ordinaires Ipsen et seront entièrement assimilées aux actions Ipsen existantes admises aux négociations sur Euronext Paris (code ISIN : FR0010259150).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Ipsen. L'offre d'actions Ipsen est strictement réservée aux adhérents d'un plan d'épargne

salariale du Groupe et sera mise en œuvre dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre.

FIN

A propos d'Ipsen

Nous sommes un groupe biopharmaceutique mondial focalisé sur la mise au point de médicaments innovants pour les patients dans trois domaines thérapeutiques : l'Oncologie, les Maladies Rares et les Neurosciences.

Notre portefeuille de produits en R&D s'appuie sur l'innovation externe et sur près de 100 ans d'expérience de développement au sein de hubs mondiaux aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Nos équipes, présentes dans plus de 40 pays, et nos partenariats à travers le monde nous permettent de proposer nos médicaments aux patients dans plus de 80 pays.

Ipsen est coté à Paris (Euronext : IPN) et aux États-Unis à travers un programme d'American Depositary Receipt (ADR : IPSEY) sponsorisé de niveau I. Pour plus d'informations, consultez ipsen.com

Contacts Ipsen

Investisseurs

- » **Craig Marks** | + 44 (0) 7584 349 193
- » **Nicolas Bogler** | + 33 (6) 52 19 98 92

Médias

- » **Amy Wolf** | + 41 7957 607 23
- » **Ioana Piscociu** | + 33 (6) 69 09 12 96

Avertissements et/ou déclarations prospectives

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans ce communiqué sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction d'Ipsen. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques et d'incertitudes connus ou non qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. De tels risques et imprévus pourraient affecter la capacité d'Ipsen à atteindre ses objectifs financiers, lesquels reposent sur des hypothèses raisonnables quant aux conditions macroéconomiques à venir formulées d'après les informations disponibles à ce jour. L'utilisation des termes « croit », « envisage » et « prévoit » ou d'expressions similaires a pour but d'identifier des énoncés prospectifs, notamment les attentes d'Ipsen quant à des événements futurs tels que les soumissions et décisions réglementaires. De plus, les objectifs mentionnés dans ce document sont établis sans tenir compte d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier tous ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par Ipsen, et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer

substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau médicament peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Ipsen doit ou peut avoir à faire face à la concurrence de produits génériques, qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché. En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important qu'Ipsen ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un médicament dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, Ipsen ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais précliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du médicament concerné. Il ne saurait être garanti qu'un médicament recevra les approbations réglementaires nécessaires ou qu'il atteindra ses objectifs commerciaux. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux annoncés dans les déclarations prévisionnelles si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si certains risques ou incertitudes se matérialisent. Les autres risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, la situation générale du secteur et la concurrence ; les facteurs économiques généraux, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; l'incidence de la réglementation de l'industrie pharmaceutique et de la législation en matière de santé ; les tendances mondiales vers une plus grande maîtrise des coûts de santé ; les avancées technologiques, les nouveaux médicaments et les brevets obtenus par la concurrence ; les problèmes inhérents au développement de nouveaux médicaments, notamment l'obtention d'une homologation ; la capacité d'Ipsen à prévoir avec précision les futures conditions du marché ; les difficultés ou délais de production ; l'instabilité financière de l'économie internationale et le risque souverain ; la dépendance à l'égard de l'efficacité des brevets d'Ipsen et d'autres protections concernant les médicaments novateurs ; et le risque de litiges, notamment des litiges en matière de brevets ou des recours réglementaires. Ipsen dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses médicaments, ce qui peut donner lieu à des redevances substantielles ; en outre ces partenaires pourraient agir de manière à nuire aux activités d'Ipsen ainsi qu'à ses résultats financiers. Ipsen ne peut être certain que ses partenaires tiendront leurs engagements. À ce titre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de ces accords. Une défaillance d'un de ses partenaires pourrait engendrer une baisse imprévue de revenus pour Ipsen. De telles situations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité d'Ipsen, sa situation financière ou ses résultats. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter des changements qui viendraient affecter les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces énoncés se fondent. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Les risques et incertitudes présentés ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face et le lecteur est invité à prendre connaissance de la dernière édition du Document d'enregistrement universel d'Ipsen, disponible sur ipsen.com.